



## **Documents d'information**

**SG/Inf(2021)2**

4 février 2021

---

## **Sécurité des journalistes**

---

## **Introduction : intensifier les efforts de l'Organisation pour sauvegarder la liberté d'expression**

Tel qu'annoncé à la suite de la 129<sup>e</sup> session du Comité des Ministres à Helsinki<sup>1</sup> et des décisions subséquentes des Délégués des Ministres, le Comité des Ministres sera régulièrement informé des développements dans le domaine de la liberté d'expression par des rapports basés sur les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, y compris l'activité de la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (la Plateforme). Compte-tenu de l'impact important de la crise sanitaire sur la liberté d'expression, créant des défis supplémentaires, le premier rapport de ce type a porté sur l'impact de cette crise sur la liberté d'expression et la liberté des médias <sup>2</sup>.

Le présent rapport s'intéresse plus particulièrement à la question de la sécurité des journalistes. Compte tenu de la situation, celle-ci requiert une attention urgente au vu des droits fondamentaux en jeu, notamment liés à l'intégrité physique, ainsi que des tendances inquiétantes observées (voir ci-dessous).

Outre l'évaluation de la situation de la liberté d'expression qui sera incluse dans le rapport annuel 2021 de la Secrétaire Générale sur la situation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en Europe, les débats informels du Comité des Ministres avec les partenaires de la Plateforme, qui sont organisés en coopération avec les présidences respectives du Comité des Ministres, et la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et de la société de l'information qui aura lieu en juin 2021, ces rapports périodiques visent à aider notre Organisation à intensifier encore ses efforts de sauvegarde de la liberté d'expression, en collaboration avec ses États membres.

L'annexe I de ce présent rapport présente une compilation des alertes reçues par la Plateforme entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2020, tandis que l'annexe II contient des informations complémentaires sur les activités récentes du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression de manière plus générale.

### **1. La sécurité des journalistes - une condition préalable à la liberté d'expression et une priorité pour le Conseil de l'Europe**

La sécurité des journalistes est un facteur crucial pour la liberté d'expression.

La Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) a souligné à de nombreuses reprises le rôle essentiel joué par la presse pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie<sup>3</sup> et a insisté sur le rôle fondamental de la liberté d'expression dans une société démocratique, en particulier lorsque, par le biais de la presse, elle sert à transmettre des informations et des idées d'intérêt général que le public est en droit de recevoir<sup>4</sup>. Les États sont tenus de créer un environnement favorable à la participation au débat public de toutes les personnes concernées, leur permettant d'exprimer leurs opinions et leurs idées sans crainte : ils doivent assurer un "environnement favorable" au journalisme et à la liberté des médias et garantir la sécurité des journalistes <sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> [Décisions](#), "2. une responsabilité partagée pour la sécurité démocratique en Europe - a. Rapport du Secrétaire Général "Près pour les défis futurs - Renforcer le Conseil de l'Europe", décision 3.

<sup>2</sup> [SG/Inf\(2020\)19](#).

<sup>3</sup> Voir, entre autres, *Lingens c. Autriche*, 8 juillet 1986, § 41, Série A n° 103 et *Fressoz et Roire c. France* [GC], n° 29183/95, § 45, Convention 1999-I.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, mutatis mutandis, *The Observer and Guardian c. Royaume-Uni*, 26 novembre 1991, § 59, série A n° 216 ; et *Informationsverein Lentia et autres c. Autriche*, 24 novembre 1993, § 38, série A n° 276.

<sup>5</sup> *Dink c. Turquie*, n° 2668/07, 6102/08, 30079/08, 7072/09 et 7124/09, § 137, 14 septembre 2010. *Özgür Gündem c. Turquie*, no 23144/93, §§ 42-43, Convention 2000-III.

Par conséquent, tout manquement à la garantie d'un environnement sûr pour les journalistes et les autres acteurs des médias doit être traité efficacement par le Conseil de l'Europe et ses États membres et les autorités nationales, en coopération avec toutes les parties prenantes.

Comme détaillé ci-dessous, des indicateurs montrent que la sécurité des journalistes s'est détériorée au cours des dernières années. Les journalistes qui travaillent sur des questions comme l'abus de pouvoir, les menaces à la séparation des pouvoirs et à l'État de droit, la corruption et d'autres crimes, sont de plus en plus confrontés à des menaces, au harcèlement, à la violence, à une législation et à des litiges abusifs, à la détention arbitraire et même, dans certains cas, à la torture et aux meurtres<sup>6</sup>. L'impunité des auteurs de ces actes aggrave ces phénomènes, déclenche l'autocensure et a un effet paralysant sur la liberté d'expression des journalistes et de la société dans son ensemble<sup>7</sup>.

En adhérant au Conseil de l'Europe, les États membres se sont engagés à mettre pleinement en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) et à se conformer aux arrêts de la Cour. La sécurité des journalistes doit être garantie par plusieurs dispositions de la Convention, à commencer par l'article 10, qui garantit le droit à la liberté d'expression et d'information, mais aussi d'autres dispositions, garantissant : le droit à la vie (article 2) et l'interdiction des mauvais traitements (article 3), ainsi que le droit à la liberté et à la sûreté (article 5), à un procès équitable (article 6), au respect de la vie privée et familiale (article 8), et à la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9). La jurisprudence de la Cour précise les obligations des États membres dans tous les domaines, y compris l'obligation positive de protéger la sécurité des journalistes<sup>8</sup>.

La Recommandation [CM/Rec\(2016\)4](#) du Comité des Ministres *sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias* et les Lignes directrices qui y sont annexées décrivent systématiquement les normes que les États membres doivent suivre<sup>9</sup>.

En outre, la Stratégie de mise en œuvre<sup>10</sup> de cette recommandation, approuvée en 2018 par le Comité directeur sur les médias et la société de l'information, contient des actions prioritaires que les États membres doivent entreprendre.

---

<sup>6</sup> La recommandation CM/Rec(2016)4 commence par ces mots : *"Il est inquiétant et inacceptable de constater que les journalistes et autres acteurs des médias en Europe sont de plus en plus souvent menacés, victimes de harcèlement et d'intimidation, mis sous surveillance, arbitrairement privés de leur liberté, agressés physiquement, torturés et parfois même tués en raison de leur travail d'investigation, de leurs opinions ou de leurs reportages, notamment lorsque leur travail porte sur les abus de pouvoir, la corruption, les violations des droits de l'homme, les activités criminelles, le terrorisme et le fondamentalisme"*.

<sup>7</sup> Voir notamment les études "[Journalistes sous pression - Interférence injustifiée, peur et autocensure en Europe](#)" (Marilyn Clark et Anna Grech, 2017), basée sur une enquête auprès de 940 journalistes de tous les États membres; et "[Une mission d'information - Les journalistes en danger s'expriment](#)" (Marilyn Clark et William Horsley, 2020), basée sur des entretiens avec une poignée de journalistes de tous les États membres qui ont examiné en profondeur les formes de pression auxquelles ils ont été soumis en raison de leur travail.

<sup>8</sup> Voir notamment les rapports de la Division de la recherche du Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, "[Articles 2, 3 and 10 - The safety of journalists](#) " ; ainsi que "[Positive obligations on member States under Article 10 to protect journalists and prevent impunity](#)". Voir également les guides de [jurisprudence](#) sur les articles pertinents de la Convention, publiés par le Greffe.

<sup>9</sup> La recommandation énumère les obligations positives des États membres au titre de la Convention. Elle appelle notamment les États membres à prévenir les atteintes à la sécurité des journalistes en mettant en place des cadres législatifs complets. Elle appelle à mieux protéger les journalistes par l'application de la loi et par des mécanismes de recours pour les victimes. Elle demande que de telles affaires fassent l'objet de poursuites. Elle demande aux États membres de diffuser la recommandation et renforcer la sensibilisation. La recommandation mentionne les principes ancrés dans la Convention et dans les arrêts et décisions de la Cour.

<sup>10</sup> La stratégie a appelé à l'identification des domaines prioritaires de mise en œuvre de la Rec(2016)4 en coopération avec les ONG et les associations de journalistes, et à l'élaboration d'un guide de mise en œuvre.

Le Guide de mise en œuvre de 2020 "*Comment protéger les journalistes et autres acteurs des médias*"<sup>11</sup> élabore, sur la base des bonnes pratiques identifiées, des suggestions concrètes à l'intention des États membres.

La Résolution de l'Assemblée parlementaire de janvier 2020 "*Menaces pour la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe*"<sup>12</sup> appelle les États membres à revoir leur législation et à prendre des mesures nationales pour protéger les journalistes.

Les obligations des États membres dans ce domaine et les meilleures pratiques ont été amplement décrites dans ces documents de référence et d'autres. Afin de passer à un suivi plus efficace, le présent rapport présente des conclusions concrètes au chapitre 6.

## **2. La sécurité des journalistes - une question de longue date pour le système de la Convention européenne des droits de l'homme**

En 2019 et 2020 seulement, la Cour a constaté 148 violations du droit à la liberté d'expression. Au total, elle a rendu 925 arrêts concernant directement l'article 10 depuis sa création en 1959.

Le Comité des Ministres supervise l'exécution de 91 affaires dans ce domaine<sup>13</sup>. Si ce chiffre ne permet pas en soi de mesurer la performance de chaque État membre dans le domaine de la liberté d'expression, le fait qu'un certain nombre de ces arrêts remontent au début de l'année 2000 montre que, malgré l'action normative et consultative de notre Organisation, il peut y avoir encore des retards importants dans la mise en œuvre complète des arrêts constatant des violations de la liberté d'expression.

Certaines de ces affaires concernent spécifiquement la sécurité des journalistes, par exemple l'obligation positive de l'État de protéger les journalistes et d'enquêter sur le lien entre l'activité des journalistes et un acte criminel commis contre eux<sup>14</sup> ; l'absence d'enquête par l'État sur une intrusion grave dans la vie privée et familiale d'une journaliste d'investigation, associée à des accusations abusives portées contre elle et à sa détention préventive ultérieure<sup>15</sup> ; la criminalisation induite de la liberté d'expression et l'application arbitraire de la législation pénale pour limiter la liberté d'expression et/ou imposer des sanctions disproportionnées qui dissuadent ou menacent les journalistes ou produisent un "effet paralysant"<sup>16</sup>.

## **3. La sécurité des journalistes - une priorité pour plusieurs institutions du Conseil de l'Europe**

Les conclusions de la Cour et les difficultés à obtenir une exécution rapide d'arrêts relatifs aux manquements à la sécurité des journalistes sont malheureusement corroborées par les conclusions d'autres organes, institutions et mécanismes du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée parlementaire a condamné le fait que soient réduites au silence des voix critiques, y compris celles de journalistes, et les pressions indues exercées à leur encontre.

---

<sup>11</sup> Le guide de mise en œuvre de 2020 décrit, sur 60 pages, les meilleures pratiques.

<sup>12</sup> [Résolution 2317 \(2020\)](#).

<sup>13</sup> 91 affaires sont en cours d'exécution tant dans le cadre de la procédure normale que de la procédure renforcée (84 affaires principales et 15 affaires en cours dans le cadre de la "surveillance renforcée").

<sup>14</sup> *Gongadze c. Ukraine* (n° 34056/02).

<sup>15</sup> *Khadija Ismayilova c. Azerbaïdjan* (n° 65286/13 et 57270/14).

<sup>16</sup> *Mahmudov et Agazade c. Azerbaïdjan* (n° 35877/04) ; *Dmitrievskiy c. Russie* (n° 42168/06) ; *Nedim Şener c. Turquie* (n° 38270/11) ; *Bayar et Gurbuz c. Turquie* (37569/06).

Elle a souligné la nécessité de créer un environnement propice à la liberté d'expression et à la liberté des médias<sup>17</sup>. Elle a également déploré la lenteur des enquêtes sur les actes criminels commis contre des journalistes<sup>18</sup>, en particulier les assassinats de journalistes<sup>19</sup>.

La crise de la COVID-19 ayant créé de nouveaux défis dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias, la Commissaire aux droits de l'homme a abordé cette question dans une déclaration du 3 avril 2020, soulignant que plusieurs journalistes étaient détenus en représailles pour leurs reportages sur la COVID-19 et en insistant sur le fait que la situation induite par la pandémie et les défis sans précédent qu'elle pose " *ne doit (...) pas servir d'excuse pour museler la presse et restreindre ainsi l'accès du public à l'information* " <sup>20</sup>.

En ce qui concerne les incidents violents survenus lors de manifestations, la commissaire a exprimé sa préoccupation quant au fait que « *La violence exercée contre des journalistes, particulièrement par des agents de l'État, est contraire à l'obligation incombant aux autorités de faire respecter la liberté de la presse et de protéger la sécurité des journalistes* ». Les autorités de l'État doivent « *veiller à ce que des enquêtes effectives soient menées sur tous les cas signalés de violences contre des journalistes et à ce que les policiers responsables de ces comportements inacceptables soient sanctionnés* » et « *donner des instructions claires aux policiers pour qu'ils respectent la liberté de la presse et permettent aux journalistes et aux professionnels des médias de couvrir les manifestations en toute sécurité* » <sup>21</sup>.

Il convient de noter à cet égard que la Commission de Venise a publié le 15 juillet 2020, conjointement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, la troisième édition des [lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique](#), qui contient un chapitre soulignant le devoir de l'État de protéger et de faciliter le travail des journalistes et du personnel des médias. Les lignes directrices recommandent en particulier qu'en principe, aucune accréditation des médias ne soit exigée pour couvrir une manifestation. Elles soulignent le devoir des forces de l'ordre de protéger les professionnels des médias contre la violence émanant de tiers, mais aussi de s'abstenir d'interférer dans le travail des journalistes, qu'ils représentent des médias nationaux ou étrangers ; cette obligation oblige aussi à ne pas arrêter ou détenir arbitrairement les représentants des médias en rapport avec leur couverture d'un rassemblement. Le droit des représentants des médias de mener leurs activités journalistiques pendant un rassemblement ne devrait pas être subordonné à la condition de porter des vêtements spéciaux ou des badges les identifiant comme journaliste, une fois que leur identité et profession sont connues de la police. Les journalistes n'étant pas des participants à un rassemblement, mais des observateurs, les ordres de dispersion adressés aux participants à un rassemblement ne devraient pas obliger les journalistes à quitter la zone, à moins que leur sécurité individuelle soit menacée ou que leur présence continue n'entrave de manière significative le travail des forces de sécurité.

---

<sup>17</sup> Voir la [résolution 2260 \(2019\)](#) et la [résolution 2347 \(2020\)](#). Elle a également exprimé de sérieuses préoccupations quant à l'absence de protection adéquate des lanceurs d'alertes : voir la [résolution 2300 \(2019\)](#) et la [recommandation 2162 \(2019\)](#) "Améliorer la protection des lanceurs d'alerte partout en Europe".

<sup>18</sup> Voir la [résolution 2293 \(2019\)](#) "L'assassinat de Daphne Caruana Galizia et l'État de droit à Malte et ailleurs: veiller à ce que toute la lumière soit faite".

<sup>19</sup> Voir également le [discours de bienvenue](#) de la Commissaire aux droits de l'homme lors de la conférence en ligne sur la sécurité des journalistes, 14 octobre 2020 ; et sa [déclaration](#) à l'occasion du troisième anniversaire de l'assassinat de Daphne Caruana Galizia "Vérité et justice pour Daphné Caruana Galizia", 16 octobre 2020.

<sup>20</sup> [Déclaration](#) "La liberté de la presse ne doit pas être fragilisée par les mesures de lutte contre la désinformation sur le COVID-19".

<sup>21</sup> [Déclaration](#) "La Bulgarie doit ouvrir une enquête sur les violences policières contre des journalistes ", 3 septembre 2020.

En cas de violence contre des représentants des médias, comme dans d'autres cas d'usage illégal/disproportionné de la force par les forces de sécurité, une enquête criminelle approfondie et indépendante, si elle est justifiée, doit être menée.

Le GRECO, reconnaissant lui aussi le rôle clé que jouent les journalistes dans la mise en exergue des malversations et de la corruption, notamment en ce qui concerne les personnes occupant de hautes fonctions de l'exécutif, a mis en évidence les lacunes des politiques et des pratiques des services répressifs de certains États membres, et a formulé une recommandation spécifique devant contribuer à remédier à certaines raisons de l'impunité des crimes contre les journalistes. Les recommandations du GRECO portent sur l'impartialité et l'indépendance des enquêtes sur les crimes commis contre les journalistes, une meilleure réglementation des conflits d'intérêts des fonctionnaires de police, l'évaluation des risques de corruption dans la police, ainsi que des mesures contre l'utilisation abusive d'informations confidentielles et des mesures favorisant une politique de communication officielle, y compris vis-à-vis des victimes et de leurs familles<sup>22</sup>.

#### **4. La Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes**

En 2020, 52 attaques contre la sécurité physique des journalistes ont été signalées sur la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, ainsi que 24 cas de détention et 70 cas de harcèlement allégué.

Les 146 alertes (Annexe 1 du présent rapport) publiées entre le 1er mai et le 31 décembre 2020 concernaient les allégations suivantes :

- 53 alertes (36,3 %) : harcèlement et intimidation,
- 44 alertes (30,1%) : atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes,
- 13 alertes (8,9 %) : détention et emprisonnement,
- et 36 alertes (24,6%) : autres actes ayant un effet dissuasif sur la liberté d'expression des journalistes.

Sur les 146 alertes, 50 (34,2%) sont de niveau 1, couvrant les menaces les plus graves pour la liberté des médias.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la Plateforme a enregistré une forte augmentation du nombre d'alertes. Ces alertes décrivaient principalement des :

- Réponses politiques ou des réglementations excessives ou disproportionnées contre la désinformation ;
- Restrictions à l'accès ou à la diffusion des informations ;
- Surveillance et menaces pour la vie privée ;
- Agressions physiques et intimidation des journalistes ;
- Détention et accusations pénales et/ou poursuites civiles contre des journalistes pour diffusion d'informations liées à la COVID-19.

Alors qu'au début de l'année, les alertes concernaient principalement des législations d'urgence ou des politiques visant à lutter contre la diffusion de "fausses nouvelles", depuis mai 2020, les alertes signalent l'imposition d'amendes contre des journalistes ou d'organes de presse pour des violations présumées des exigences de confinement ou d'éloignement social. Les alertes signalent également que des journalistes ont été entravés dans leur travail, lorsqu'ils n'étaient pas perçus par les autorités comme des "travailleurs essentiels" exemptés de ces exigences.

---

<sup>22</sup> Cela a été particulièrement remarqué dans le rapport d'évaluation de cinquième cycle du GRECO sur Malte du 22 mars 2019, en ce qui concerne l'enquête sur le meurtre de Daphne Caruana Galizia, et dans le rapport d'évaluation de cinquième cycle du GRECO sur la Slovaquie du 21 juin 2019, en ce qui concerne le meurtre de Ján Kuciak.

Depuis mai 2020, les alertes de la Plateforme décrivent également un niveau élevé d'obstruction à la couverture d'événements publics, notamment les rassemblements et manifestations publiques - ordres de la police de quitter la zone ou d'arrêter les opérations de tournage, agressions par des agents des forces de l'ordre, arrestations et mises en détention, interdictions de passage des frontières et autres formes d'obstruction. Les incidents signalés ont souvent eu lieu malgré la présentation par les journalistes de leur carte d'identité professionnelle.

Il y a également eu des obstructions alléguées au reportage émanant d'acteurs privés, non étatiques, tels que des participants aux manifestations. Ce type de violence a révélé des mesures de police insuffisantes ou inadéquates pour protéger les journalistes et leur matériel contre les attaques.

Un autre groupe d'alertes décrit la façon dont des particuliers tentent d'exploiter des recours juridiques pour faire taire les comptes rendus critiques par le biais de poursuites "stratégiques" (dites "poursuites stratégiques contre la mobilisation publique" - SLAPP). Ces menaces peuvent avoir un effet paralysant lorsque les poursuites civiles sont combinées à un choix stratégique de forum, attirant les affaires vers des juridictions ayant des lois restrictives sur la diffamation, l'insulte, le blasphème ou les "fausses nouvelles".

Les alertes publiées sur la Plateforme reflètent les préoccupations relatives à des violations alléguées et offrent une opportunité précoce de les aborder et de les résoudre.

A cet égard, on peut noter que le profil des affaires concernant la protection des journalistes qui ont été portées devant la Cour, le profil des arrêts dont l'exécution est toujours sous surveillance du Comité des Ministres et les situations qui ont déclenché une réaction de l'APCE, de la Commissaire aux droits de l'homme ou d'autres organes du Conseil de l'Europe, reflète largement la typologie des affaires présentées à la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.

En principe, cela devrait être un élément encourageant, car une réaction rapide aux alertes de la Plateforme devrait permettre aux États membres de traiter à temps la question soulevée et de prévenir ou de remédier à d'éventuelles violations des droits de l'homme et requêtes éventuelles devant la Cour européenne des droits de l'homme. La réaction rapide aux alertes de la Plateforme est en effet un moyen de préserver la sécurité des journalistes et le dialogue démocratique dans nos sociétés.

Malheureusement, aucune des alertes introduites pendant cette période n'a atteint le statut "résolu" ou "en progrès". Très peu d'alertes ont reçu une réponse des États membres à ce stade - en moyenne, il faut compter entre 3 et 6 mois pour recevoir une réponse.

Il demeure donc essentiel, suite à l'invitation du Comité des Ministres lors de la 129<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres à Helsinki (16-17 mai 2019)<sup>23</sup>, d'assurer un suivi plus systématique des alertes publiées sur la Plateforme.

Le présent rapport périodique et les suivants constituent autant de possibilités de débat sur ces alertes et permettent à l'Organisation de mieux cibler son action sur les questions les plus urgentes qu'elles soulèvent.

---

<sup>23</sup> Voir note de bas de page 2.

## 5. Coopération ciblée et coordination internationale

Le Conseil de l'Europe coopère également étroitement avec des États membres et non membres, ainsi qu'avec des partenaires internationaux dans le domaine de la liberté d'expression.

Ces actions s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de programmes et de projets plus vastes financés par des contributions volontaires des États membres, de l'Union européenne (UE) et d'autres sources. Un nombre important de ces projets sont mis en œuvre sous la forme de programmes conjoints entre l'UE et le Conseil de l'Europe<sup>24</sup>. Le Conseil de l'Europe assure une programmation stratégique de la coopération par le biais de plans d'action spécifiques par pays, dans lesquels la liberté d'expression et la liberté des médias sont des domaines d'intervention prioritaires<sup>25</sup>. Toutefois, seul un nombre limité de plans d'action traite spécifiquement de la question de la sécurité des journalistes<sup>26</sup>. En ce qui concerne la coordination internationale, le Conseil de l'Europe et l'UE unissent leurs forces pour renforcer la cohérence des normes et la complémentarité des politiques en matière de sécurité des journalistes et de liberté des médias<sup>27</sup>.

Selon le Plan d'action pour la démocratie européenne, la Commission européenne proposera, en 2021, une recommandation de l'UE sur la sécurité des journalistes, s'inspirant de la recommandation du Comité des Ministres de 2016 pour faire en sorte qu'elle soit mieux appliquée par les États membres de l'UE. Lors d'une récente discussion avec la Vice-présidente de la Commission européenne, Mme Věra Jourová, la Secrétaire générale a rappelé la disponibilité du Conseil de l'Europe à coopérer à cet égard.

Le Conseil de l'Europe coopère également avec l'OSCE afin d'assurer des relations de travail et une coopération efficaces, et de générer une cohérence et une complémentarité d'action. Il maintient et développe également des contacts avec d'autres organisations internationales, en particulier les Nations Unies<sup>28</sup>.

---

<sup>24</sup> Tels que : la Facilité horizontale UE/Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie (Facilité horizontale II) 2019-2022 - budget total : 41 millions € (UE : 85%, Conseil de l'Europe 15%) ; le Programme Sud IV "Soutien régional pour renforcer les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans le sud de la Méditerranée" - budget total : 3,334 millions € (UE : 89,98%, Conseil de l'Europe : 10,02%) ; mars 2018 - février 2020 ; Programme conjoint "L'UE et le Conseil de l'Europe travaillent ensemble pour soutenir la liberté des médias en Ukraine", 2019-2021, budget total du volet médias : 1 172 300 €.

<sup>25</sup> Par exemple, un cours en ligne HELP pour l'Europe du Sud-Est sur la protection des journalistes ; la mise à jour d'un manuel sur la sécurité des journalistes pour les formations futures. En Géorgie (2019) une étude évaluant la conformité du cadre législatif national et pratiques avec la Rec(2016)4. En 2020, le projet a encouragé les autorités nationales à inclure la sécurité des journalistes dans le Plan d'action national pour les droits de l'homme. En Ukraine, le programme conjoint sur la liberté des médias fournit une expertise législative sur la sécurité des journalistes, des recommandations pour la révision des règlements sur les procédures d'accréditation ; l'assurance des journalistes travaillant dans la zone d'opération des forces conjointes ; des sessions de formation pour le pouvoir judiciaire, les forces de l'ordre, les procureurs sur la liberté d'expression ; la création d'un mécanisme de réponse rapide pour la protection des journalistes (basé sur le Guide pour la mise en œuvre de la Rec(2016)4). Le renforcement des capacités en matière de sécurité des journalistes a été réalisé avec le syndicat marocain des journalistes afin de mettre en place des structures de contrôle de la sécurité des journalistes et de fournir un soutien psychologique, professionnel et juridique.

<sup>26</sup> Par exemple, le 9 décembre 2020, le Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina, dans le cadre des projets UE/CoE "Liberté d'expression et liberté des médias (JUFREX2)" et "Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Phase II" a organisé une [table ronde sur les questions liées à la protection et à la sécurité des journalistes](#), en mettant l'accent sur les femmes journalistes et les risques de violence à l'égard des femmes.

<sup>27</sup> A la lumière du Mémorandum d'accord de 2007 entre le Conseil de l'Europe et l'UE, de la déclaration d'intention d'avril 2014, des conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe 2020-2022, et du Plan d'action de l'UE pour les droits de l'homme et la démocratie 2020-2024.

<sup>28</sup> Par exemple, la participation du Chef du Service de la Société de l'information du Secrétariat du Conseil de l'Europe à des événements de l'OSCE tels que la réunion supplémentaire sur la dimension humaine,

## 6. Conclusions et prochaines étapes

Les conclusions des différents organes, organismes et outils du Conseil de l'Europe soulignent la nécessité d'efforts supplémentaires pour être à la hauteur des obligations que les États membres ont contractées en matière de protection des journalistes.

Il est nécessaire de tirer le meilleur parti possible des travaux de la Plateforme, qui n'est pas un simple instrument d'enregistrement. La coopération de toutes les parties prenantes est essentielle à cet égard.

Alors qu'une approche purement numérique ne refléterait pas la complexité des affaires traitées par la Cour et le Comité des Ministres dans le cadre de leurs prérogatives respectives au titre de la Convention, les constats répétés de violations et les retards d'exécution indiquent la persistance d'un certain nombre de lacunes systémiques. Le Service de l'exécution des arrêts a donc été chargé de préparer une fiche d'information sur la liberté d'expression qui couvrira les meilleures pratiques en matière d'exécution de ces affaires, afin d'aider les États membres. Elle contiendra les mesures que les États ont déjà prises en vue de remédier aux violations de la Convention par le biais de modifications législatives, de changements dans les pratiques judiciaires et administratives, et d'autres mesures institutionnelles ou pratiques. Dans de nombreux cas, seule une combinaison cohérente de mesures nationales pourra conduire à une amélioration de la situation.

Il est toutefois important de rappeler que la responsabilité de prendre les mesures correctives requises incombe avant tout aux États membres en vertu de la Convention.

Il est de la plus haute importance qu'ils agissent avec détermination pour traiter correctement les problèmes identifiés, en particulier pour remédier aux insuffisances systémiques persistantes.

Pour sa part, notre Organisation a non seulement le mandat et la capacité d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre de nos normes communes, mais elle est également prête à aider les États membres, dans le cadre de projets de coopération ciblés ou par ses activités régulières de suivi et de conseil, chaque fois que la demande lui en est faite.

Le Conseil de l'Europe est notamment prêt à aider les États membres à mettre en œuvre la Recommandation du CM de 2016 *sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias* et à mettre en œuvre les approches et meilleures pratiques mentionnées dans la Stratégie de mise en œuvre de 2018 et le Guide de mise en œuvre de 2020. La coopération de notre Organisation avec l'Union Européenne dans ce domaine peut créer des synergies positives.

---

22-23 juin 20 ; la réunion de l'OSCE sur les médias en Europe du Sud-Est, 17-18 septembre 2020 ; et le webinaire de l'OSCE sur l'accès à l'information et la liberté des médias, 21 octobre 2020 ; la réunion virtuelle de l'OSCE sur la sécurité des femmes journalistes, 2 novembre 2020 ; le groupe de travail de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes, 28 octobre 2020 ; la conférence mondiale sur la liberté des médias, 16 novembre 2020 ; le groupe d'experts juridiques de haut niveau sur la liberté des médias de l'Institut international des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau : "Renforcement du soutien consulaire aux journalistes en danger", 17 novembre 2020, et "Enquêtes plus efficaces sur les abus contre les journalistes", 25 novembre 2020.

Une autre occasion pour les États membres de renouveler, préciser et clarifier leur engagement politique à l'égard de ce à quoi ils ont déjà souscrit sera la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et de la société de l'information. Cette conférence devrait adopter une déclaration finale et quatre résolutions, préparées par le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) :

- sur la sécurité des journalistes, qui contiendra un engagement à élaborer des plans d'action nationaux, notamment pour la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2016)4 ;
- sur la liberté d'expression et les technologies numériques ;
- sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information et
- sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression.

Ces engagements, qui devraient être pris à un niveau politique élevé, devraient stimuler d'autres actions concrètes et crédibles au sein de nos États membres et produire des résultats tangibles, en coopération avec toutes les parties prenantes.

## ANNEXE I

**Alertes publiées sur la Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes entre le 1er mai et le 31 décembre 2020<sup>29</sup>**

Alerte	Date de publication	Catégorie	Niveau	Source	Réponse de l'État
<b>Albanie</b>					
<a href="#"><u>La police fait usage de la force et détient deux journalistes qui couvraient des affrontements en Albanie</u></a>	15.12.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#"><u>Des explosifs explosent devant la maison du journaliste albanais Elidon Ndreka</u></a>	05.11.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>Le journaliste Elvis Hila entravé et arrêté par la police en Albanie</u></a>	23.06.2020	harcèlement	2	étatique	11.09.2020
<a href="#"><u>De lourdes amendes et une menace de fermeture contre une chaîne de télévision albanaise</u></a>	19.05.2020	autres actes	2	étatique	16.07.2020
<b>Allemagne</b>					
<a href="#"><u>Des journalistes insultés et harcelés par des manifestants à Berlin</u></a>	03.08.2020	harcèlement	2	non-étatique	31.08.2020
<a href="#"><u>Une équipe de tournage de la ZDF violemment agressée à Berlin</u></a>	04.05.2020	atteintes	1	inconnue	15.06.2020
<b>Arménie</b>					
<a href="#"><u>Des manifestants attaquent le bureau de RFE/RL à Erevan et agressent des journalistes</u></a>	12.11.2020	attaques	2	inconnue	
<a href="#"><u>Le ministère arménien des affaires étrangères retire son accréditation au journaliste russe Ilya Azar</u></a>	23.10.2020	autres actes	2	étatique	13.11.2020
<b>Autriche</b>					
<a href="#"><u>Le journaliste Nurettin Civandag agressé physiquement à Vienne après avoir filmé une manifestation pro-kurde</u></a>	02.07.2020	harcèlement	1	non-étatique	
<b>Azerbaïdjan</b>					
<a href="#"><u>La journaliste Arzu Geybulla cible d'une campagne de harcèlement</u></a>	10.12.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Des bombardements blessent les deux journalistes russes Yuriy Kotenok et Levon Arzanov couvrant le conflit du Haut-Karabakh</u></a>	23.10.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>Des bombardements blessent quatre journalistes couvrant le conflit du Haut-Karabakh</u></a>	23.10.2020	atteintes	1	inconnue	

<sup>29</sup> A jour 13 janvier 2021.

<a href="#"><u>Le journaliste Afqan Sadikhov détenu et accusé d'extorsion de fonds</u></a>	18.06.2020	détention	1	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste azerbaïdjanais Elchin Mammad placé en détention</u></a>	15.05.2020	détention	1	étatique	
<b>Belgique</b>					
<a href="#"><u>Un tribunal ordonne au site d'informations Apache de retirer un article</u></a>	24.09.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>La journaliste Florence Hainaut cible d'une campagne de harcèlement</u></a>	24.07.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Tanja Milevska correspondante de l'agence de presse MIA à Bruxelles reçoit des menaces de mort et de viol</u></a>	15.07.2020	harcèlement	1	inconnue	
<a href="#"><u>EU observer sous la menace de poursuites judiciaires en Belgique après le rejet d'une plainte au Luxembourg</u></a>	25.06.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste Jeremy Audouard intimidé par la police de Bruxelles alors qu'il filmait une arrestation</u></a>	08.06.2020	harcèlement	2	étatique	
<b>Bosnie- Herzégovine</b>					
<a href="#"><u>Des menaces de mort adressées à la rédaction de Nezavisne Novine</u></a>	22.12.2020	harcèlement	1	inconnue	
<a href="#"><u>Le journaliste de télévision Sinan Gluhic attaqué par un politicien</u></a>	10.06.2020	atteintes	1	non-étatique	04.08.2020
<a href="#"><u>Menaces de mort contre le journaliste de N1 Nikola Vučić</u></a>	03.06.2020	atteintes	1	non-étatique	21.07.2020
<a href="#"><u>La journaliste Vanja Stokić menacée de mort</u></a>	27.05.2020	atteintes	1	non-étatique	
<b>Bulgarie</b>					
<a href="#"><u>Le journaliste bulgare Martin Georgiev convoqué pour interrogatoire suite à une demande de commentaire</u></a>	24.09.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>La journaliste bulgare Polina Paunova agressée alors qu'elle couvrait une conférence du parti</u></a>	11.09.2020	atteintes	2	inconnue	
<a href="#"><u>Le journaliste freelance bulgare Dimitar Kenarov frappé et détenu par la police alors qu'il couvrait une manifestation</u></a>	04.09.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#"><u>Le propriétaire de médias bulgares Ivo Prokopiev menacé de prison pour avoir exprimé son "opinion"</u></a>	29.06.2020	harcèlement	1	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste d'investigation Dimiter Petzov accusé de détention de stupéfiants quelques jours après avoir déposé une demande d'accès à l'information</u></a>	19.06.2020	harcèlement	1	étatique	

<b>Croatie</b>					
<a href="#"><u>Menaces de mort contre des journalistes croates après l'irruption d'un individu dans les bureaux de la rédaction de Zadarski.hr</u></a>	03.12.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<a href="#"><u>L'équipe de N1 TV insultée et menacée en cours d'interview</u></a>	22.10.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<b>Espagne</b>					
<a href="#"><u>RTVE sans Conseil d'administration depuis deux ans</u></a>	23.09.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Graffitis sexistes sur la façade de Pikara Magazine</u></a>	15.09.2020	harcèlement	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Un journaliste espagnol agressé physiquement lors d'un reportage sur des manifestations à Madrid</u></a>	05.06.2020	atteintes	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Des journalistes portugais interdits d'entrée en Espagne</u></a>	12.05.2020	autres actes	2	étatique	18.05.2020
<b>Estonie</b>					
<a href="#"><u>Les conclusions d'une enquête ne peuvent pas être publiées en ligne en raison d'un procès en cours contre le radiodiffuseur public et les journalistes estoniens Mihkel Kärmas et Anna Pihl</u></a>	10.12.2020	autres actes	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Le ministre estonien de la justice va analyser les pratiques des journalistes suite à des révélations</u></a>	24.11.2020	harcèlement	2	étatique	17.12.2020
<b>Fédération de Russie</b>					
<a href="#"><u>La police arrête des journalistes couvrant des manifestations à Khabarovsk : Anton Kurdiumov, Andrey Solomakhin et Dmitri Khetagurov maintenus en détention</u></a>	18.11.2020	détention	1	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste russe Aleksandr Pichugin en attente du verdict dans un procès pour fausses informations</u></a>	12.11.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>La journaliste Yana Toporkova arrêtée et interrogée par la police, son domicile perquisitionné</u></a>	30.10.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste Sergey Plotnikov enlevé, interrogé, battu, puis relâché en Extrême-Orient russe</u></a>	21.10.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>La rédactrice en chef de Koza Press, Irina Slavina, décède après s'être immolée</u></a>	07.10.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>Les journalistes russes Aleksandr Dorogov et Yan Katelevskiy emprisonnés, frappés lors de leur arrestation et détention</u></a>	27.08.2020	détention	1	étatique	

<a href="#"><u>Une journaliste du Daghestan, en Russie, menacée de mort lors d'un appel téléphonique</u></a>	29.07.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>Le journaliste russe Dmitriy Nizovtsev frappé par des inconnus</u></a>	27.07.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#"><u>Le journaliste russe Ivan Safronov arrêté pour trahison ; des journalistes détenus lors de manifestations réclamant sa libération</u></a>	10.07.2020	détention	1	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste russe David Frenkel agressé alors qu'il couvrait les élections constitutionnelles</u></a>	02.07.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#"><u>La station de radio Echo de Moscou condamnée à une amende pour une interview sur le COVID-19</u></a>	01.07.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Des journalistes russes font l'objet d'enquêtes et d'amendes après leurs reportages sur le COVID-19</u></a>	19.06.2020	autres actes	2	étatique	
<b>France</b>					
<a href="#"><u>Le photographe de presse Guillaume Fauveau intimidé par la police</u></a>	20.12.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>Tracts incitant à la haine des journalistes dans des commissariats de police français</u></a>	01.12.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Plusieurs journalistes blessés lors de la "Marche pour les Libertés" à Paris</u></a>	01.12.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#"><u>Des journalistes agressés par la police lors de l'évacuation forcée d'un camp de migrants</u></a>	27.11.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#"><u>Les journalistes Tangi Kermarrec et Hannah Nelson détenus pendant une nuit</u></a>	24.11.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>La proposition de loi relative à la sécurité globale menace la liberté de la presse</u></a>	09.11.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Le ministre de l'Intérieur tente d'identifier les sources du journaliste Willy Le Devin</u></a>	09.11.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>TF1 et la journaliste Liseron Boudoul cibles d'une campagne de haine</u></a>	03.11.2020	harcèlement	2	non- étatique	16.12.2020
<a href="#"><u>Cinq journalistes placés en garde à vue</u></a>	08.10.2020	détention	2	étatique	16.12.2020
<a href="#"><u>Deux travailleurs des médias blessés dans une attaque au couteau</u></a>	28.09.2020	atteintes	1	non-étatique	16.12.2020
<a href="#"><u>Le nouveau Schéma national du maintien de l'ordre inquiète les journalistes</u></a>	23.09.2020	autres actes	2	étatique	04.01.2021
<a href="#"><u>Des journalistes entravés pendant des manifestations des Gilets Jaunes</u></a>	18.09.2020	harcèlement	2	étatique	04.01.2021
<a href="#"><u>Le journaliste Alexandre Reza Kokabi interpellé et placé en garde à vue</u></a>	30.06.2020	détention	2	étatique	16.12.2020

<a href="#"><u>La journaliste Inès Léraud, victime d'intimidations répétées, fait face à de nouvelles accusations de diffamation</u></a>	15.06.2020	harcèlement	2	non- étatique	04.01.2021
<a href="#"><u>Le député Eric Ciotti veut sanctionner les journalistes qui diffusent des images de policiers</u></a>	09.06.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Menaces et intimidations envers la journaliste Ysis Percq par des militants d'extrême droite</u></a>	27.05.2020	harcèlement	2	non-étatique	16.12.2020
<a href="#"><u>Des journalistes interdits d'accès aux gares ferroviaires</u></a>	13.05.2020	autres actes	2	non-étatique	16.12.2020
<b>Géorgie</b>					
<a href="#"><u>Au moins 5 journalistes agressés et frappés à l'approche des élections parlementaires</u></a>	07.10.2020	atteintes	1	inconnue	
<b>Grèce</b>					
<a href="#"><u>Trois journalistes freelance allemands détenus à Lesbos alors qu'ils couvraient le débarquement de réfugiés</u></a>	27.11.2020	détention	1	étatique	
<a href="#"><u>Les médias grecs critiques exclus ou défavorisés lors de la répartition de l'aide financière de l'État pendant la pandémie de Covid-19</u></a>	23.07.2020	autres actes	2	étatique	31.07.2020
<a href="#"><u>Campagne de diffamation contre quatre journalistes sportifs</u></a>	12.05.2020	harcèlement	2	inconnue	27.05.2020
<b>Hongrie</b>					
<a href="#"><u>La police interroge des journalistes au sujet d'un article</u></a>	29.10.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>Un tribunal civil étouffe un reportage d'investigation en invoquant les règles de l'UE relatives à la protection des données personnelles</u></a>	22.10.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Le ministère hongrois des affaires étrangères va répertorier les voyages des journalistes à l'étranger</u></a>	21.09.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>La prolongation de la licence de la dernière station de radio indépendante de Hongrie rejetée par le Conseil des médias</u></a>	11.09.2020	autres actes	2	étatique	01.10.2020
<a href="#"><u>Le licenciement du rédacteur en chef du site web d'Index News restreint davantage l'indépendance des médias</u></a>	31.07.2020	autres actes	2	inconnue	17.08.2020
<a href="#"><u>Menaces de poursuites judiciaires contre le caricaturiste Gábor Pápai</u></a>	11.05.2020	harcèlement	2	non-étatique	25.06.2020

<b>Irlande</b>					
<u>Poursuites judiciaires intentées contre le "Dublin Inquirer"</u>	08.09.2020	autres actes	2	non-étatique	
<b>Italie</b>					
<u>Le photjournaliste de La Nazione Tommaso Germogli hospitalisé pour un traumatisme crânien après une agression</u>	09.11.2020	atteintes	2	non-étatique	24.11.2020
<u>Une équipe de Sky TG 24 couvrant une manifestation anti-confinement attaquée et pourchassée à Naples</u>	03.11.2020	atteintes	2	inconnue	24.11.2020
<u>Le journaliste italien Mimmo Rubio menacé en raison de ses reportages sur les manifestations COVID-19 et le crime organisé</u>	30.10.2020	atteintes	2	non-étatique	24.11.2020
<u>Les voitures des journalistes italiens Claudio Brambilla et Luisa Biella détruites dans un incendie criminel présumé</u>	20.10.2020	atteintes	1	inconnue	19.11.2020
<u>Le journaliste italien Saverio Tommasi insulté et menacé par des manifestants anti-masque à Rome</u>	14.10.2020	harcèlement	2	non-étatique	12.11.2020
<u>Menaces en ligne contre le président de la Federazione Nazionale Stampa Italiana</u>	26.08.2020	harcèlement	2	non-étatique	24.09.2020
<u>Des journalistes attaqués et qualifiés de "terroristes" lors de manifestations d'extrême droite à Rome</u>	10.06.2020	atteintes	2	non-étatique	02.07.2020
<u>Le gouvernement signale son intention de revenir sur les engagements pris pour abolir les peines de prison pour les journalistes dans la loi sur la diffamation</u>	05.05.2020	autres actes	2	étatique	26.05.2020
<b>Macédoine du Nord</b>					
<u>La journaliste Miroslava Byrns menacée</u>	27.07.2020	atteintes	1	non-étatique	
<u>Une équipe de tournage de TV Klan menacée et invitée à supprimer des images</u>	03.06.2020	autres actes	2	inconnue	
<b>Malte</b>					
<u>Un avocat tente d'acheter le journaliste Ivan Martin</u>	05.11.2020	autres actes	2	non-étatique	
<u>Un homme d'affaires britannico-azerbaïdjanais menace cinq médias de poursuites en diffamation</u>	15.07.2020	harcèlement	2	non-étatique	

<b>Pays-Bas</b>					
<a href="#">La loi relative aux agences de renseignement et de sécurité menace la liberté de la presse et la protection des sources</a>	23.12.2020	autres actes	2	étatique	
<b>Pologne</b>					
<a href="#">Le rachat de Polska Press par Orlen menace le pluralisme des médias</a>	23.12.2020	autres actes	1	non-étatique	
<a href="#">La journaliste de Gazeta Wyborcza Angelika Pitoń fait face à deux accusations en Pologne</a>	25.11.2020	harcèlement	2	étatique	15.12.2020
<a href="#">La photjournaliste polonaise Agata Grzybowska détenue et inculpée.</a>	24.11.2020	détention	1	étatique	
<a href="#">Des photojournalistes polonais frappés par la police anti-émeute</a>	12.11.2020	atteintes	1	étatique	
<a href="#">Les journalistes de Gazeta Wyborcza Magda Koziół et Joanna Urbańska-Jaworska agressées par des hommes masqués alors qu'elles couvraient une marche des femmes</a>	30.10.2020	atteintes	1	non-étatique	
<a href="#">Une maison d'édition de Varsovie cambriolée et vandalisée</a>	15.07.2020	harcèlement	2	inconnue	27.10.2020
<a href="#">Les observateurs électoraux internationaux critiquent la couverture des élections par la TVP</a>	15.07.2020	autres actes	2	étatique	10.09.2020
<a href="#">Le photjournaliste Wojciech Atyś traduit en justice après avoir couvert une manifestation</a>	07.05.2020	harcèlement	2	étatique	22.07.2020
<b>République slovaque</b>					
<a href="#">Le journaliste d'investigation Peter Sabo découvre un projectile dans sa boîte aux lettres</a>	26.06.2020	atteintes	1	inconnue	15.07.2020
<b>Roumanie</b>					
<a href="#">Intimidation judiciaire visant l'Union roumaine des journalistes et le quotidien Libertatea</a>	03.08.2020	harcèlement	2	étatique	24.09.2020
<a href="#">Poursuites judiciaires contre le Centre roumain pour le journalisme d'investigation</a>	08.06.2020	harcèlement	2	non-étatique	16.07.2020
<b>Royaume-Uni</b>					
<a href="#">Une procédure judiciaire engagée à Londres contre le média suédois Realtid</a>	09.12.2020	autres actes	2	non-étatique	
<a href="#">La journaliste Patricia Devlin fait l'objet de menaces et d'intimidations malgré une plainte de la police</a>	21.10.2020	harcèlement	2	inconnue	

<a href="#"><u>Le média d'investigation Declassified UK placé sur liste noire par le ministère de la Défense</u></a>	01.09.2020	autres actes	2	étatique	23.09.2020
<a href="#"><u>Des travailleurs des médias menacés et agressés lors d'un violent rassemblement d'extrême droite à Londres</u></a>	17.06.2020	atteintes	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Suite à la couverture d'une affaire pénale, la journaliste Amy Fenton est placée sous protection policière en raison de menaces</u></a>	03.06.2020	atteintes	2	non-étatique	
<a href="#"><u>Un journaliste d'Open Democracy se voit interdit de poser des questions lors des points presse quotidiens du gouvernement britannique</u></a>	28.05.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Des menaces loyalistes émises contre des journalistes en Irlande du Nord</u></a>	11.05.2020	harcèlement	1	inconnue	25.06.2020
<a href="#"><u>Un jogger insulte une journaliste TV et l'asperge d'eau</u></a>	07.05.2020	atteintes	2	non-étatique	
<b>Serbie</b>					
<a href="#"><u>De nouvelles menaces visent la journaliste de TV N1 Zaklina Tatalovic</u></a>	20.11.2020	harcèlement	2	inconnue	
<a href="#"><u>La famille du journaliste serbe Jeton Ismaili menacée lors d'une effraction de domicile</u></a>	20.08.2020	atteintes	1	inconnue	26.10.2020
<a href="#"><u>Serbie : Le ministère des finances exige l'accès aux dossiers bancaires de journalistes et d'ONG</u></a>	03.08.2020	autres actes	2	inconnue	
<a href="#"><u>Des journalistes et professionnels des médias agressés et entravés alors qu'ils couvraient des manifestations à Belgrade</u></a>	15.07.2020	atteintes	1	étatique	26.10.2020
<a href="#"><u>Plusieurs journalistes attaqués alors qu'ils couvraient des manifestations à Novi Sad et Nis</u></a>	15.07.2020	atteintes	1	non-étatique	26.10.2020
<a href="#"><u>Le journaliste Sasa Mikic agressé à l'extérieur d'un bureau de vote alors qu'il couvrait les élections serbes</u></a>	25.06.2020	atteintes	1	non-étatique	26.10.2020
<a href="#"><u>La journaliste Bojana Pavlović devant la police qui lui a confisqué son téléphone</u></a>	12.06.2020	harcèlement	2	inconnue	03.08.2020
<a href="#"><u>KRIK visé par une campagne de diffamation après une enquête</u></a>	18.05.2020	harcèlement	2	étatique	
<b>Slovénie</b>					
<a href="#"><u>Des journalistes agressés et blessés alors qu'ils couvraient de manifestations en Slovénie</u></a>	09.11.2020	atteintes	1	non-étatique	02.12.2020

<a href="#">Deux journalistes de RTV Slovénie font l'objet d'une enquête préliminaire pour violation des restrictions COVID-19</a>	06.10.2020	harcèlement	2	étatique	02.12.2020
<a href="#">39 procès intentés à l'encontre de journalistes de Necenzurirano</a>	30.09.2020	autres actes	2	non-étatique	27.10.2020
<a href="#">Le directeur du Bureau de la communication du gouvernement appelle les citoyens à dénoncer publiquement les médias «manipulateurs»</a>	20.08.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#">La journaliste Eugenija Carl reçoit une lettre de menace contenant de la poudre blanche</a>	22.06.2020	harcèlement	2	inconnue	07.07.2020
<a href="#">Le Premier ministre Janez Janša dénigre les journalistes</a>	18.05.2020	harcèlement	2	étatique	25.08.2020
<b>Suède</b>					
<a href="#">Deux journalistes poursuivis pour un documentaire d'investigation sur le MS Estonia</a>	20.10.2020	harcèlement	2	étatique	13.11.2020
<a href="#">Le journaliste turc en exil Abdullah Bozkurt attaqué à Stockholm</a>	02.10.2020	atteintes	1	inconnue	
<a href="#">Le journaliste en exil Sajid Hussain Baloch retrouvé mort</a>	13.05.2020	atteintes	1	inconnue	18.05.2020
<a href="#">Le dessinateur Mahmoud Abbas menacé de mort après avoir publié une illustration</a>	11.05.2020	harcèlement	1	inconnue	19.05.2020
<b>Turquie</b>					
<a href="#">La journaliste turque Ayşegül Doğan condamnée à 6 ans et 3 mois de prison</a>	08.12.2020	détention	1	étatique	
<a href="#">Perquisition de la police turque à l'agence de presse Mezopotamya, détention du journaliste Dindar Karataş</a>	25.11.2020	détention	1	étatique	
<a href="#">Le bureau d'une agence de presse turque perquisitionné et quatre journalistes détenus</a>	13.10.2020	détention	1	étatique	
<a href="#">Les journalistes turcs Rawin Sterk et Selman Keleş devant la justice pour appartenance présumée à des organisations terroristes</a>	11.09.2020	détention	1	étatique	
<a href="#">Le journaliste turc Oktay Candemir accusé d'avoir insulté un sultan décédé dans un tweet satirique</a>	11.09.2020	détention	2	étatique	
<a href="#">Série d'attaques contre des journalistes locaux et des associations de journalistes</a>	27.08.2020	atteintes	1	non-étatique	
<a href="#">La Turquie propose une loi sur les médias sociaux, menaçant la liberté de la presse</a>	27.07.2020	autres actes	2	étatique	

<a href="#"><u>Deux journalistes, Müyesser Yıldız et İsmail Dükel, détenus par la police pour "espionnage militaire" ; Yıldız arrêtée</u></a>	12.06.2020	détention	1	étatique	
<a href="#"><u>Le journaliste Metin Uca condamné à 14 mois de prison pour avoir tweeté sur les prévisions électorales d'une précision suspecte données par l'agence de presse étatique</u></a>	09.06.2020	harcèlement	1	non-étatique	
<a href="#"><u>Le ministre de l'Intérieur dénigre le journaliste de Oda TV Müyesser Yıldız</u></a>	20.05.2020	harcèlement	2	étatique	
<a href="#"><u>Le Haut Conseil de la Radio-Télévision interdit Halk TV après une interview avec un politicien de l'opposition</u></a>	11.05.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Le Conseil supérieur de la radio et de la télévision turque interdit la diffusion de Diyalog TV de Chypre du Nord</u></a>	11.05.2020	autres actes	2	étatique	
<a href="#"><u>Fox TV interdite de diffusion, le présentateur Fatih Portakal risque trois ans de prison</u></a>	11.05.2020	harcèlement	1	étatique	
<a href="#"><u>Plainte pénale déposée contre le journaliste Ragıp Zarakolu</u></a>	10.05.2020	harcèlement	2	étatique	
<b>Ukraine</b>					
<a href="#"><u>Incendie criminel contre la rédaction d'Alternatyva.org</u></a>	22.10.2020	harcèlement	2	inconnue	04.12.2020
<a href="#"><u>Le programme d'investigation Schemes cible d'un incendie de voiture</u></a>	17.08.2020	harcèlement	2	inconnue	12.11.2020
<a href="#"><u>Le journaliste d'investigation ukrainien Mykhailo Tkach trouve des traces de dispositifs de surveillance à son domicile</u></a>	12.08.2020	autres actes	2	inconnue	12.11.2020
<a href="#"><u>Des juges tentent illégalement d'accéder au téléphone d'une journaliste ukrainienne</u></a>	04.08.2020	autres actes	2	étatique	12.11.2020
<a href="#"><u>Victime de menaces, la journaliste ukrainienne Katerina Sergatskova se réfugie dans la clandestinité</u></a>	24.07.2020	harcèlement	2	inconnue	12.11.2020

## ANNEXE II

**Autres développements récents dans le domaine de la liberté d'expression et d'information au sein du Conseil de l'Europe**

- Le **1<sup>er</sup> décembre 2020**, la **Convention 205** du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, généralement appelée **Convention de Tromsø**, est entrée en vigueur après que 10 États l'ont ratifiée. Cette Convention est le premier instrument juridique international contraignant à reconnaître un droit général d'accès aux documents officiels détenus par les autorités publiques. La transparence des autorités publiques est une caractéristique essentielle de la bonne gouvernance. Ce traité est ouvert à la signature des États membres et à l'adhésion des États non-membres et de toute organisation internationale.
- La **Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE** travaille actuellement sur des rapports sur "**La liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens**" ; "**Le rôle des médias en temps de crise**" ; et "**Le contrôle de la communication en ligne : une menace pour le pluralisme des médias, la liberté d'information et la dignité humaine**". Dans le cadre de la préparation de ces rapports, la Commission de la culture de l'APCE organise régulièrement des auditions et des échanges de vues avec les partenaires de la Plateforme et des experts dans le domaine de la liberté d'expression.
- Le **7 juillet 2020**, la **Commission de Venise** a publié une compilation de ses avis et rapports concernant la liberté d'expression et des médias<sup>30</sup>.
- Dans le cadre de son cinquième cycle d'évaluation en cours, le **GRECO** commente fréquemment l'**accès des journalistes et du public à l'information**, en particulier en ce qui concerne les personnes exerçant des fonctions exécutives de haut niveau. Le GRECO a émis diverses recommandations aux États membres (par exemple la Belgique, la Croatie, le Danemark, le Luxembourg, Malte, la Pologne et l'Espagne) pour améliorer l'accès à l'information et a encouragé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier la Convention de Tromsø.
- Le **27 octobre 2020**, la **Commissaire aux droits de l'homme** a publié une déclaration contre les **poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP)**<sup>31</sup>. Elle préconise une triple approche : empêcher le dépôt de SLAPP en permettant le rejet anticipé de ces poursuites. Cette démarche devrait aller de pair avec une sensibilisation des juges et des procureurs et une bonne application de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en matière de diffamation ; l'introduction de mesures visant à punir les abus, notamment par le renversement des frais de procédure ; la minimisation des conséquences des SLAPP en apportant un soutien pratique aux personnes poursuivies.

<sup>30</sup> [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI\(2020\)008-f](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI(2020)008-f)

<sup>31</sup> [Temps prendre des mesures contre les SLAPP - Commentaires sur les droits de l'homme - Commissaire aux droits de l'homme \(coe.int\)](#)

- La dernière **étude** commandée par la Division des médias [L'impact de la COVID-19 et des mesures qui en découlent sur la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe](#)<sup>32</sup> décrit un certain nombre des actions d'une portée prétendument excessive des États membres face à la crise de la COVID-19 et suggère des conclusions quant aux mesures pour protéger et promouvoir la liberté d'expression en temps de crise.
- Les **29 et 30 septembre 2020**, le **Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS)** a tenu sa première réunion et a commencé à travailler sur un projet de recommandation du Comité des Ministres sur une approche globale de la lutte contre le discours de haine, y compris dans le contexte d'un environnement en ligne, dans le cadre des droits de l'homme.

---

<sup>32</sup> [L'impact de la COVID-19 et des mesures qui en découlent sur la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe](#)